

Règlement Intérieur - Vide-Greniers 2025 (14^{ème} édition)
Organisé par l'Association des Parents d'Élèves « 1, 2, 3 Salines »
Dimanche 18 mai 2025 – Parking de la Salle Polyvalente, Miserey-Salines

Article 1 – Objet de la manifestation

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers souhaitant vendre des objets personnels et usagés. Il se tiendra le dimanche 18 mai 2025, de 6h00 à 17h00 pour les exposants, et de 7h30 à 17h00 pour le public.

Article 2 – Responsabilité des exposants

Les exposants sont entièrement responsables des objets qu'ils exposent. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets. Les invendus doivent impérativement être repris par les exposants, et les lieux laissés propres. Tout abandon de matériel est interdit.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription ou de demander à un exposant de quitter les lieux en cas de comportement inapproprié.

Article 3 – Réservation des emplacements

- **Tarif : 4 € par mètre linéaire, avec un minimum de 2 mètres (soit 8 €).**
 - **La réservation sera confirmée à réception du paiement complet accompagné des pièces demandées.**
 - **Les tables, chaises et abris ne sont pas fournis par l'association et sont à la charge des exposants.**
 - **Les réservations sont possibles jusqu'au 11 mai 2025, dans la limite des places disponibles.**
 - **Aucune annulation ne donnera droit à un remboursement.**
-

Article 4 – Installation et respect des emplacements

- **Les exposants peuvent s'installer entre 6h00 et 7h00.**
- **Les emplacements seront délimités au sol. Chaque exposant doit respecter les limites de son emplacement.**
- **Stationnement : Les véhicules ne peuvent pas rester stationnés à côté des stands après déchargement.**
 - **Les véhicules de type camionnette doivent arriver dès 6h00 pour faciliter le déchargement et l'évacuation du véhicule.**
 - **Une fois le matériel déchargé, le véhicule doit être garé dans les rues avoisinantes, sans gêner les sorties d'habitation et de garage.**
 - **Le stationnement sur les routes principales est interdit afin de garantir la circulation des véhicules d'urgence.**
- **Les exposants peuvent libérer leur emplacement à partir de 17h00 et au plus tard à 18h00.**
- **En cas de non-respect des consignes, l'exposant devra rectifier la situation ou quitter les lieux.**

Article 5 – Mineurs exposants

Les mineurs souhaitant exposer doivent fournir :

- **Une autorisation parentale.**
- **Une photocopie d'une pièce d'identité.**

Article 6 – Conformité réglementaire

La manifestation est organisée conformément à la réglementation relative à la vente au déballage (articles L310-2, R310-9 du Code du commerce et R321-9 du Code pénal).

- **Les exposants doivent fournir les informations demandées pour leur inscription sur le registre légal.**
- **Ce registre sera tenu à disposition des autorités compétentes (municipales, police, gendarmerie, services fiscaux) et transmis en préfecture après la manifestation.**

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au vide-greniers implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Contact pour informations et inscriptions :

Adresse : 2 rue de l'Ancien Couvent, 25480 Miserey-Salines

E-mail : Bonjour@123salines.org

Téléphone : 07 68 00 08 11